

Décision n° 03-391
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 18 mars 2003
autorisant le centre hospitalier de Nevers
à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant du service fixe
à usage privé et lui attribuant des fréquences
pour deux liaisons dans la Nièvre

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-2, L. 36-7, D. 99 à D. 99-3 et D. 99-5 ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications ;

Vu le décret du 3 mai 2002 pris en application du 12^e de l'article L.32 du codes des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2001 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1994 modifié fixant les conditions générales d'autorisation des réseaux radioélectriques indépendants du service fixe ;

Vu la décision n° 2001-1230 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 19 décembre 2001 fixant les conditions techniques et d'exploitation générales de la bande de fréquence 22-23,6 GHz pour des liaisons de transmissions du service fixe ;

Vu la demande du centre hospitalier de Nevers reçue le 4 février 2003 ;

Après en avoir délibéré le 18 mars 2003 ;

Décide :

Article 1 – Le centre hospitalier de Nevers est autorisé à établir et à exploiter un réseau radioélectrique indépendant du service fixe à usage privé dans la Nièvre conformément à la description technique figurant dans l'annexe jointe.

Article 2 - Ce réseau sera établi avec des connexions à un réseau ouvert au public. Conformément aux dispositions de l'article D. 99-1 susvisé, la connexion à un réseau ouvert au public ne doit pas permettre l'échange de communications entre des personnes autres que celles auxquelles l'usage du réseau est réservé.

Article 3 - La présente autorisation est strictement personnelle à son titulaire et ne peut être cédée à un tiers.

Article 4 - La délivrance de la présente autorisation ne préjuge pas des autres autorisations nécessaires à l'établissement ou à l'exploitation du réseau.

Article 5 - La durée de l'autorisation est fixée à dix ans.

Article 6 - L'exploitant est assujetti au paiement des redevances annuelles de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret susvisé.

Article 7 – Un canal du plan 23 D et un canal du plan 23 C, tels que définis à l'annexe de la décision n° 01-1230 du 19 décembre 2001, sont attribués à l'exploitant pour deux liaisons dans la Nièvre selon les conditions précisées dans l'annexe jointe à la présente décision.

La canal n° 27 est attribué pour une liaison entre l'hôpital Pierre Bérégovoy et le centre hospitalier à Nevers (58),

La canal n° 57 est attribué pour une liaison entre l'hôpital Pierre Bérégovoy à Nevers (58) et le centre de long séjour à Pougues les Eaux (58).

Article 8 - Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mentionnée au *Journal officiel* de la République française et notifiée au titulaire.

Fait à Paris, le 18 mars 2003

Le Président

Paul Champsaur

Liaison FH : Hôpital Pierre Bérégovoy / Centre hospitalier - Nevers

Base	A	
Adresse	1 boulevard de l'Hôpital	
	58000 Nevers	
Latitude	46°58'55''Nord	
Longitude	03°07'27''Est	
Altitude NGF	225	mètres
Hauteur Antenne	25	mètres
Fréquence émission	22188,25 MHz	
P.I.R.E.	61 dBm	
Gain maximum de l'antenne	46 dBi	
Polarisation de l'émission	V	

Base	B	
Adresse	1 avenue Colbert	
	58000 Nevers	
Latitude	46°59'45''Nord	
Longitude	03°09'38''Est	
Altitude NGF	194	mètres
Hauteur Antenne	15	mètres
Fréquence émission	23196,25MHz	
P.I.R.E.	61 dBm	
Gain maximum de l'antenne	46 dBi	
Polarisation de l'émission	V	

Liaison entre les deux bases décrites ci-dessus	
Liaison bilatérale ou unilatérale	Bilatérale
Largeur de bande	7 MHz
Longueur de la liaison	5,33 km

Observations : Passif Plan

- Adresse : rue des 9 piliers – 58000 Nevers
- Latitude : 47°00'16'' Nord
- Longitude : 3°10'08'' Est
- Hauteur : 35 mètres
- Surface : 1,50 m²

**Liaison FH : Hôpital Pierre Bérégovoy - Nevers/ Centre de long séjour
Pougues les Eaux**

Base	A	
Adresse	1 boulevard de l'hôpital	
	58000 Nevers	
Latitude	46°58'55''Nord	
Longitude	03°07'27''Est	
Altitude NGF	225	mètres
Hauteur Antenne	25	mètres
Fréquence émission	22200,50 MHz	
P.I.R.E.	66 dBm	
Gain maximum de l'antenne	46 dBi	
Polarisation de l'émission	V	

Base	B	
Adresse	Route de Priez	
	58320 Pougues les Eaux	
Latitude	47°04'07''Nord	
Longitude	03°06'29''Est	
Altitude NGF	269	mètres
Hauteur Antenne	25	mètres
Fréquence émission	23208,50 MHz	
P.I.R.E.	66 dBm	
Gain maximum de l'antenne	46 dBi	
Polarisation de l'émission	V	

Liaison entre les deux bases décrites ci-dessus	
Liaison bilatérale ou unilatérale	Bilatérale
Largeur de bande	3,5 MHz
Longueur de la liaison	9,74 km